

FAITS DIVERS/ JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Les 100 kg d'ivoire dérobés au tribunal de Lambaréné retrouvés chez trois individus



Photo: Abel EYEGHE EKORE / L'Union

Les pointes d'ivoire en question.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Il y a plusieurs mois, près de 100 kg d'ivoire avaient été dérobés au tribunal de Lambaréné, alors qu'ils étaient sous scellés. Un vol dont personne n'avait compris comment il a pu être perpétré. Lors des enquêtes menées par les éléments de la Police judiciaire (PJ) et des agents de la Direction générale de la faune et des aires protégées (DGFAP) du ministère des Eaux et Forêts, trois Gabonais ont été

interpellés: M.P. alias AD; M.C. et K.B.Y. Lesquels ont été surpris en pleine transaction de six pointes d'ivoire et d'une peau de panthère, le tout minutieusement stocké dans des valises et autres sacs de voyage. Des auditions des trois individus, il est ressorti que toutes ces pièces font partie des pointes volées au tribunal. D'autant qu'elles étaient marquées comme des scellés. D'après les trois mis en cause, les choses se seraient déroulées facilement, grâce à la complicité de deux personnes exerçant au sein de l'instance

judiciaire. Parmi lesquelles un agent de la main d'œuvre non permanente. Ils auraient déposé les ivoires nuitamment chez M.C., après les avoir dissimulées dans deux valises et un sac de voyage. Malheureusement, les trois hommes ont été neutralisés avant le terme de leur transaction avec des clients. Le trio a été transféré à Libreville, où il va être entendu par le tribunal spécialisé pour faits de détention et tentative de vente des trophées d'espèces intégralement protégées.

Session criminelle: 10 ans de réclusion contre Bidzo Bi Ntoutoume et Ognane Nguema

G.R.M
Libreville/Gabon

Deux crimes identiques commis la même année, mais à des endroits différents. En effet, en 2015, Ruddy Bidzo Bi Ntoutoume et Daril Ognane Nguema se sont rendus coupables de coups mortels, respectivement sur Mirabelle Anguezomo et Shima Abanesi. Le 20 juin dernier, la Cour criminelle siégeant en session ordinaire a jugé le premier cité. Le lendemain, son compagnon d'infortune à la prison de Gros-Bouquet a comparu devant la même juridiction. Selon Bidzo Bi Ntoutoume, Mirabelle Anguezomo aurait flairé une relation amoureuse entre une voisine et lui. Ce dernier, vivant à Melen, aurait aussi soupçonné une idylle entre un autre jeune homme et sa petite amie, au quartier Mindoube, où elle tenait un troquet. Dans la nuit du 27 au 28 janvier 2015, les tourtereaux en sont venus aux mains, à l'abri des regards. Jusqu'à la survenue du drame. À la barre, l'accusé dit avoir réagi à l'agression de son amante. Voyant qu'elle avait perdu connaissance suite aux coups reçus, il l'aurait soulevée pour la ramener au bar où elle passait



Photo: G.R.M

parfois des nuits. Mais, pour la Cour, c'est sa parole contre celle d'un mort. Surtout, contre les rapports en enquête préliminaire et en instruction, qui disent que le corps de la jeune femme a été retrouvé inerte, derrière le comptoir. Pis, qu'elle est morte suite aux coups reçus à des points vitaux. Bidzo Bi Ntoutoume a donc été déclaré coupable du crime de coups mortels et condamné à 10 ans de prison. La Cour lui ayant accordé des circonstances atténuantes. Daril Ognane Nguema a aussi écopé de 10 ans. Il aurait tué le 7 juin 2015 son ami Shima Abanesi, à l'aide d'une bouteille cassée. Peu de temps après sa sortie de prison. Selon le rapport d'examen médical pratiqué par un médecin légiste, "la victime est décédée des suites d'une hémorragie interne due à une plaie au poumon gauche survenu au cours d'une agression à l'arme blanche". Incarcérés depuis 2015, les deux hommes doivent encore purger 3 ans.



REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

COMMUNIQUE

ACTIVITE MEDICO-CHIRURGICALE

A l'invitation de la CNAMGS, le docteur **AFIF GASSINI** séjournera à Libreville du **1^{er} au 11 juillet 2022**, dans le cadre d'une activité médico-chirurgicale de confection de Fistules Artério-veineuses et de chirurgie de révascularisation.

A cet égard, les patients intéressés par cette prestation sont invités à se présenter au **Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL)**, selon le programme ci-après :

DATES	LIEU	ACTIVITES	HORAIRES
Vendredi 1 ^{er} juillet 2022	CHUL	Consultations, bilan préopératoires pour les patients programmés	De 8h00 à 14h00
Samedi 02 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Dimanche 03 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Lundi 04 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Mardi 05 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Mercredi 06 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Jeudi 07 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Vendredi 08 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Samedi 09 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Dimanche 10 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00
Lundi 11 juillet 2022	CHUL		De 8h00 à 14h00

NB:
Les patients assurés CNAMGS s'acquitteront de leur ticket modérateur sur tous les actes les concernant.

Les nouveaux patients doivent prendre rendez-vous en appelant aux numéros ci-dessous.

Contacts :
CNAMGS Médecin référent CHUL : 065-99-07-54
CHUL : Département Anesthésie : 066-22-16-05

Le Directeur Général

Séverin Maxime ANGÜLE
Libreville

Établissement Public - Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
Siège Social : Bâtiment du Bord de Mer - B.P. 2000 Libreville-Gabon - Tél. : (241) 77 59 65/66/67/68 - Fax : (241) 77 59 64